



**PRÉFET
DU CANTAL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires**

Aurillac, le 29 février 2024

**Annule et remplace le tableau
précédent**

Dossier n° : AE 24.0049

Demandeur : ARMANDET Christine

Date d'enregistrement de la demande : 29/01/24

Date limite de candidature : 29/04/2024

- Si à l'issue du délai de quatre mois à compter de la date d'enregistrement de la présente demande et en l'absence de demande concurrente, aucune décision expresse n'a été publiée, l'autorisation est implicitement accordée au demandeur sus-mentionné, en application du code rural. L'affichage de ce bulletin vaudra donc publicité à partir du 29/05/24.
- Liste des terrains agricoles faisant l'objet d'une demande d'autorisation d'exploiter

Commune de localisation	Surface demandée (ha)	Propriétaire des biens	Parcelles cadastrales
ALLANCHE	6,51	AUBERT Roberte	Section YA 15, Section YE 28,
ALLANCHE	52,84	ARMANDET Philippe	Section OE 48,240,242,243,245,246,247, 251,256, Section YI 9,12,14,15,16,23,24,25,26,28,30 ,33,53,54,55,60,61,63,65, 79,82,83,84,91,93,98, Section YA 3,39,43, Section ZX 2,21,23, Section ZY 25,
ALLANCHE	11,85	RAHON Josette	Section YH 49, Section ZW 15,
PRADIERS	8,92	ARMANDET Philippe et Christine	Section ZB 9

Les personnes intéressées par les biens cités ci-dessus peuvent s'adresser à la DDT du CANTAL et déposer un dossier de demande d'autorisation d'exploiter avant la date limite de candidature mentionnée.

Toutes ces informations sont également disponibles sur le site internet des services de l'État :
<https://www.cantal.gouv.fr/Action-de-l-Etat/Agriculture/Politique-Fonciere>, dans les rubriques Politiques
publiques/Agriculture/Politique foncière